

**DÉCLARATION RÉCAPITULATIVE DES CESSIONS EN COURS DE STOCKAGE
OU A LA SORTIE DE L'ENTREPÔT FISCAL DE STOCKAGE**

ÉTABLISSEMENT							
DÉSIGNATION							
ADRESSE COMPLÈTE							
RAISON SOCIALE							
NUMÉRO D'ACCISES DU TITULAIRE							
PÉRIODE				N° DÉCLARATION			
POSITION		CÉDANTS					
CESSIONNAIRES	STOCKISTES (a)						
	REPRENEURS (b)						
	POSITION		CÉDANTS				
CESSIONNAIRES	STOCKISTES (a)						
	REPRENEURS (b)						

Reporter, par position tarifaire, les volumes cédés (en hl à 15° C) dans la case correspondante, en fonction du cédant et du cessionnaire, qui sont désignés dans le tableau par leur numéro d'accises.

PÉRIODE				N° DÉCLARATION				
POSITION		CÉDANTS						
CESSIONNAIRES	STOCKISTES (a)							
	REPRENEURS (b)							
	POSITION		CÉDANTS					
CESSIONNAIRES	STOCKISTES (a)							
	REPRENEURS (b)							

Reporter, par position tarifaire, les volumes cédés (en hl à 15° C) dans la case correspondante, en fonction du cédant et du cessionnaire, qui sont désignés dans le tableau par leur numéro d'accises.

BUREAU DE DOUANE DE RATTACHEMENT	
NOM	
ADRESSE COMPLÈTE	
ENREGISTRÉE LE	
CACHET DU BUREAU	

(a) Par stockiste, on entend les opérateurs qui détiennent des produits énergétiques dans l'EFS et dont les numéros d'agrément sont repris à ce titre dans les comptes de base de la PSE.

(b) Par repreneur, on entend les opérateurs qui acquièrent des produits concomitamment à la mise à la consommation à la sortie de l'EFS. La mise à la consommation est effectuée à leur nom.